

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-RICI-20-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

BA - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt recherche

Positionnement du document dans le plan :

[BA - Bénéfices agricoles](#)

[Réductions et crédits d'impôts](#)

[Titre 2 : Crédits d'impôt](#)

[Chapitre 1 : Crédit d'impôt recherche](#)

1

Les entreprises agricoles relevant d'un régime réel d'imposition peuvent, dans les mêmes conditions que les entreprises relevant des BIC ou de l'IS, bénéficier du crédit impôt recherche prévu à l'[article 244 quater B du code général des impôts \(CGI\)](#).

Pour le détail sur le crédit impôt recherche (cf. [BOI-BIC-RICI-10-10](#)).